

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES
MÉDECINS DE ROUEN

ROUEN, le 22 Mai 1888.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine séance de la Société, qui aura lieu le **Vendredi 25 Mai**, à huit heures et demie du soir, dans la salle ordinaire de ses réunions.

Veillez, Monsieur et cher Collègue, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

DOUVRE.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du procès-verbal;
 - 2° Rapport des médecins avec les compagnies d'assurances ;
 - 3° Vote sur les candidatures de MM. les docteurs Giraud, Caussade et Pétel.
 - 4° Communications diverses.
-

*Extrait du procès-verbal de la séance
du 21 avril 1888.*

PRÉSIDENCE DE M. DOUVRE, Président.

La séance est ouverte à huit heures quarante.

Membres présents : MM. Douvre, Delabost, Debout, Gauran, Hélot, Pris, Aupinel, Carliez, Tourneux, De Welling, Jude Hue, Caron, Cauchois, Fauvel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le D^r Delabost exprime en quelques mots ses remerciements aux Membres de la Société pour l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à la vice-présidence.

Il est procédé ensuite au scrutin pour l'élection du D^r Fauvel, qui, ayant obtenu la majorité des suffrages, est admis comme Membre de l'Association.

En prenant les fonctions de Trésorier, M. Debout expose l'état des finances de la Société. Son rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Président donne ensuite communication d'une lettre du Syndicat des pharmaciens de Rouen demandant l'appui moral de l'Association des médecins, dans un procès qu'ils intentent à la Commission administrative du bureau de bienfaisance à cause de la distribution des médicaments dans les dispensaires.

Après une discussion approfondie, on vote l'ordre du jour suivant :

« L'Association professionnelle des médecins de Rouen, ne croyant pas avoir à intervenir dans le débat du Syndicat des pharmaciens avec la Commission administrative du bureau de bienfaisance, regrette de ne pouvoir donner l'appui qui lui est demandé. »

Notification de cette décision sera faite au Syndicat des pharmaciens de Rouen.

Lettre de M. Giraud, demandant à faire partie de l'Association.

M. Carliez propose ensuite l'ordre du jour suivant, qui est voté à l'unanimité :

L'Association professionnelle des médecins de Rouen vote des remerciements à son nouveau Président, M. Douvre, pour l'initiative qu'il a prise dans l'intérêt du corps médical, dans le but d'obtenir que les honoraires des médecins soient prescrits par cinq ans. Cette proposition adoptée par la Commission de la Chambre des députés et le Gouvernement fait l'objet de l'article 14 de la nouvelle loi sur l'exercice de la médecine, dont le rapport est inséré dans le Journal officiel du 15 avril 1888.

L'heure étant trop avancée, la discussion sur les rapports des médecins avec les Compagnies d'assurance est remise à la prochaine séance.

Le Secrétaire,

D^r DEBOUT.

